

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mille dix-sept** et le **26 septembre à 18h00**, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL**.

Présents : Y. MICHEL – M. ROUVIER – L. FABRE – MC. FABRE DE ROUSSAC – J. LAFAGE – G. REQUENA – S. BASSI-ALLEMAND - M. IBARS – A. KELLY – M. LEFEVRE – C. BRISSEIS – M. GROSSO - JF. MARY - JC. ARAGON – M. PEREZ - J. HURTADO – B. DANIS – A. CHOUKROUN - C. NEGRI-AZAIS – S. SENEGA-SANCHEZ – S. JEAN – C. CARRIE-MAHMOUKI – F. PEREZ – P. KAPPLER – G. GUIRAUD - C. PINO

Absents représentés : N. SEDKI par M. ROUVIER – S. BERBEZIER par J. LAFAGE - W. BIGNON par L. FABRE

5. Recensement 2018 : rémunération des agents recenseurs

Le recensement de la population a lieu dans le courant des mois de janvier et février 2018. Il convient maintenant de fixer la rémunération des agents recenseurs qui procéderont au dit recensement.

Les rémunérations proposées sont les suivantes :

- 2 euros par bulletin individuel,
- 1,35 euro par feuille de logement complétée,
- 10 euros par heure de formation,
- une prime d'assiduité de 200 € maximum en fonction de l'effcience dans les missions accomplies

Il appartient au conseil municipal :

D'approuver les rémunérations décrites ci-dessus.

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL

Ouï l'exposé de M. le Maire

DELIBERE

À L'UNANIMITE

Approuve les rémunérations décrites ci-dessus.

**Et ont, les membres présents,
signé au registre.**

Pour copie conforme,

**Le Maire,
Yves MICHEL**

